

senter ce don lui-même, et me dit : « Hotes, nos ne porterons « de ceti don, fors seulement une dozène de torches, vi boytes « d'espieces et en trois escuelles d'avoyne. » Après quoi, nous fûmes tous deux à la maison de la custoderie, où le roi était logé. Nous étions suivis de trois valets. L'un portait la douzaine de torches, l'autre, la demi-douzaine d'épices, et le dernier, les trois écuelles d'avoine. Quand nous fûmes en ladite maison de la custoderie, le roi sortit de sa chambre. Ledit chevalier me prit alors par la main, et, fléchissant les genoux, parla ainsi : « Sire, messeigneurs de « chapitre de votre église de Lion vos font don et vos présentent « six dozènes de torches, teles comme ici n'a une dozene, et cin- « quantes livres d'espieces, telle comme ci n'a dimie dozène, et « troys cens ras d'avoyne de pareli que la ci en ces trois escualles. » Et le roy respondi : « Je lur remarcie, et très gran mercis. » Puis il se retira. A l'instant même, les six boîtes furent *dévorées* par ses gens, et, avec les boîtes, les torches<sup>1</sup>. Alors le dit seigneur Hugues de Noez me dit : « Veauz, hostes, vees an quel profit « fuse venus vosres dons se vos l'uxez tout aporté. »

André Perrier ne dit point ce qu'il advint des trois écuelles d'avoine. Nous avons traduit textuellement du latin son récit, conservant telles quelles les phrases reproduites par lui en français de son temps.

GEORGES GUIGUE.

<sup>1</sup> « *Et in instanti xelle VI boyti fuerunt devorate per gentes suas et similitertorchie.* » Ces torches sont probablement une sorte de gâteau ; à la campagne on dit encore une *torche*, une *torchée de pain*.